



**Aurélien LANGLADE**  
chargé d'études criminologiques

# Éléments de connaissance sur la fraude aux documents et à l'identité en 2014

## INTRODUCTION

Le terme de « fraude aux documents et à l'identité » est celui retenu par l'ensemble des services luttant contre ce type d'infraction.

La fraude aux documents et à l'identité regroupe deux types de fraudes bien distinctes dans leurs modes de réalisation : la fraude documentaire et la fraude à l'identité.

1. La fraude documentaire porte principalement sur la falsification et la contrefaçon de documents (*articles 441 - 1 et 441 - 2 du Code pénal*).
2. La fraude à l'identité ne se limite pas à la fraude documentaire, elle se traduit également par l'usurpation d'identité (*articles 434-23 et 226-4-1 du Code pénal*) et l'altération d'identité (*article 433-19 du Code Pénal*), la prise du nom d'un tiers (*article 434-23 du Code pénal*) et de l'obtention indue (*article 441 - 6 al.1 du Code pénal*).

Ces délits sont par essence moins faciles à cerner, car ils sont généralement réalisés en support d'une autre infraction. En effet, ce type de fraude porte aussi bien sur les justificatifs nécessaires à l'obtention de titres (état civil) que sur les titres eux-mêmes. La fraude à l'identité recouvre deux grands types de faits :

1. L'usage frauduleux d'un document authentique : le fraudeur utilise un document authentique qui ne lui appartient pas et se sert de sa ressemblance physique avec le titulaire.
2. L'obtention indue de documents : le délinquant va présenter des faux justificatifs ou les justificatifs d'un tiers pour obtenir un document authentique. L'identité utilisée peut être celle du fraudeur, d'un tiers ou d'une identité fictive.

Du fait de la complexité du sujet et de la variété des sources de données existantes, ce document ne prétend pas à l'exhaustivité, il présente des données issues de trois bases de données administratives différentes.

## PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

En 2014, 14060 faits constatés de fraude documentaire et/ou à l'identité ont été enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie<sup>1</sup>. Cette même année, 11739 personnes ont été mises en cause pour ce type d'infraction.

Le ratio mis en cause/faits constatés est de plus de 83. Ce ratio diffère selon les forces de l'ordre : il est de 80 pour la police (*sur 100 fraudes documentaires constatées, les services de police mettent en cause 80 personnes*) et de 93 pour la gendarmerie (*soit 13 points de plus que pour la police nationale*).

15018 faux documents ont été saisis par la Police aux frontières (PAF) en 2014, soit 23% de moins que l'année précédente. Les faux documents saisis par la PAF recouvrent plusieurs natures de fraude : les trois plus fréquentes relèvent de la contrefaçon, de la falsification et des usages frauduleux (*85% de l'ensemble des fraudes constatées par la PAF*).

En 2014, 119023 personnes ont été signalées pour l'utilisation d'au moins deux états civils différents. Le nombre d'identités multiples détectées a augmenté de 4,6% par rapport à 2013. Cette hausse fait suite à deux années de baisse consécutives en 2012 et 2013 (*- 3,2% entre 2011 et 2012 et - 3,3% entre 2012 et 2013*). Cependant, entre 2009 et 2014, le nombre de personnes signalées pour l'utilisation d'au moins deux états civils différents a augmenté de 21%.

○ ○ ○ (1) Compte tenu des ruptures statistiques intervenues en 2012 sur certains index de l'état 4001 en zone gendarmerie, puis en 2014 en zone police, exposées notamment dans le *Bulletin annuel* de l'année 2012 et dans le bulletin mensuel de mars 2014, l'ONDRP a estimé qu'il était préférable de ne pas réaliser d'analyse en tendance.

# Trois sources exploitées

1

Les données recueillies sont issues de trois bases de données administratives différentes. Plusieurs approches sont donc envisageables pour quantifier le phénomène de la fraude aux documents et à l'identité.

**L'état 4001** permet de recenser le nombre de fraudes aux documents et à l'identité constatées par les services de police et les unités de gendarmerie. Lors de l'enregistrement, l'unité de compte est la procédure. Toutefois, ces données nationales ne permettent pas de connaître avec précision l'état de la fraude à l'identité. Seuls trois index de l'état 4001 permettent d'appréhender partiellement ce phénomène : l'index 81 (faux documents d'identité), l'index 82 (faux documents concernant la circulation des véhicules) et l'index 83 (autres faux documents administratifs). Ces index limitent notre étude à l'analyse descriptive de l'infraction de fabrication et/ou d'usage de faux documents d'identité ou administratifs, et non à la fraude de documents au sens plus large (faux en écriture, faux chèques, etc.). Contrairement aux rapports des années précédentes, ne seront présentés ici que les résultats de la dernière année, l'année 2014, sans comparaison avec les années précédentes.

*La prise en compte statistique de ces trois index ne reflète que partiellement l'étendue de la fraude, car l'unité de compte - dans ce cas - est la procédure, alors même que celle-ci peut concerner plusieurs faux documents. De plus, de nombreux cas de fraude ne sont pas connus des forces de sécurité, car non détectés ou détectés par d'autres administrations.*

**La Direction centrale de la Police aux frontières (DCPAF)** est chargée de recueillir les informations relatives à la fraude documentaire dans le cadre de la lutte contre l'immigration irrégulière<sup>2</sup>. Elle comptabilise ce type de fraude à partir du nombre de fraudeurs interpellés et du nombre d'interceptions de documents. Le bureau

de la fraude documentaire à la DCPAF est chargé de recueillir des informations sur la fraude aux documents et à l'identité aux points de passage autorisés et plus globalement sur l'ensemble du territoire français.

En 2003, cette Direction a mis en place une application statistique appelée « Programme d'analyse des flux et indicateurs statistiques d'activité » (PAFISA) qui comprend des données sur la fraude documentaire et à l'identité. Cette application statistique comptabilise l'ensemble des données quelle que soit la nationalité du mis en cause.

L'ONDRP a ainsi reçu de la DCPAF le bilan annuel 2014. C'est un exemple de contribution d'une source statistique administrative, distincte de l'état 4001, susceptible de fournir des informations utiles à l'étude de ce phénomène.

**La Sous-direction de la police technique et scientifique (SDPTS)** met en œuvre sur le territoire national, pour l'ensemble des services de la police nationale, les moyens techniques, scientifiques et informatiques d'aide à l'enquête. Elle participe à la conception des traitements informatiques nationaux de la police judiciaire et des traitements d'identification communs à la police et à la gendarmerie nationales. La SDPTS assure également leur direction d'application ainsi que la gestion du fonds de documentation criminelle et les diffusions associées.

À l'aide du Fichier automatique des empreintes digitales (FAED), dont la direction d'application est le service central d'identité judiciaire de la SDPTS, il est possible de connaître le nombre d'usurpations et d'identités multiples. Un signalement sous au moins deux états civils distincts est réalisé lorsqu'une personne mise en cause dans une affaire pénale déclare à la police et/ou à la gendarmerie au moins deux identités différentes.

○ ○ ○ (2) La DCPAF comptabilise, dans le Programme d'analyse des flux et indicateurs statistiques d'activité (PAFISA), la fraude documentaire constatée par ses services. Par exemple, les faits seront comptabilisés s'il s'agit de documents confisqués dans le cadre d'une procédure de travail illégal. Par contre, la DCPAF n'est pas destinataire des informations relatives aux saisies par les autres services.

## 2

## La fraude documentaire et à l'identité enregistrée par les services de police et les unités de gendarmerie en 2014

**Avertissement** : Compte tenu des ruptures statistiques intervenues en 2012 sur certains index de l'état 4001 en zone gendarmerie, puis en 2014 en zone police, exposées notamment dans le Bulletin annuel de l'année 2012 et dans le bulletin mensuel de mars 2014, les fiches thématiques du rapport annuel sur les faits constatés et les mis en cause présenteront uniquement les données de l'année 2014. En effet, du fait de ces ruptures statistiques, l'ONDRP a estimé qu'il était préférable de ne pas réaliser d'analyse en tendance.

En 2014, 14 060 faits constatés de fraude documentaire et/ou à l'identité ont été enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie.

En 2014, près des trois quarts des fraudes documentaires et/ou à l'identité ont été enregistrés par les services de police (73 %, soit 10 266 faits enregistrés par la police). Cette même année, les unités de gendarmerie ont enregistré quant à elles 3 794 fraudes documentaires ou à l'identité (tableau 1).

La saisie de faux documents d'identité (Index 81 de l'état 4001) représente plus de 50 % des fraudes documentaires et/ou à l'identité enregistrées par la police en 2014, soit 5 315 faux documents. L'action des services de police a également permis la saisie de 2 606 faux documents concernant la

circulation des véhicules - index 82 (soit 25,4 % de l'ensemble des faux documents saisis par les services de police en 2014) et de 2 345 autres faux documents administratifs - index 83 (soit 22,8 % de l'ensemble des fraudes documentaires ou identitaires saisies par la police).

Contrairement à l'activité des services de police, les unités de gendarmerie ont saisi une majorité d'autres faux documents administratifs en 2014 (2 066 faux documents, soit 54,5 % de l'ensemble des faux documents saisis par les unités de gendarmerie, et 46,8 % de l'ensemble des autres documents saisis). Les faux documents d'identité saisis par les gendarmes ne représentent que 15,6 % de la totalité des faux documents qu'ils ont saisis.

Tableau 1

**Nombre de faits constatés de fraude documentaire et/ou identitaire par les services de police et les unités de gendarmerie en 2014.**

Faits constatés en 2014	Police nationale	Gendarmerie nationale	Total
<b>Total des fraudes documentaires et/ou identitaires</b>	<b>10 266</b>	<b>3 794</b>	<b>14 060</b>
<b>Taux (%)</b>	<b>73</b>	<b>27</b>	<b>100</b>
Faux documents d'identité	5 315	595	<b>5 910</b>
Taux (%)	89,9	10,1	<b>100</b>
Faux documents concernant la circulation des véhicules	2 606	1 133	<b>3 739</b>
Taux (%)	69,7	30,3	<b>100</b>
Autres faux documents administratifs	2 345	2 066	<b>4 411</b>
Taux (%)	53,2	46,8	<b>100</b>

Source : état 4001 annuel, DCPJ

## EN 2014, 11 739 PERSONNES ONT ÉTÉ MISES EN CAUSE PAR LES FORCES DE L'ORDRE

Près de 70% des personnes mises en cause pour fraudes documentaires ou identitaires l'ont été par les services de police, soit 8 210 personnes. Le ratio mis en cause/faits constatés est de près de 80.

En d'autres termes, sur 100 fraudes documentaires constatées, les services de police ont mis en cause 80 personnes.

Les unités de gendarmerie ont mis en cause 3 529 personnes pour les mêmes infractions. Le nombre de mis en cause pour 100 faits constatés est de 93 (13 points de plus que pour la police nationale). Sur 100 faits de fraude documentaire ou identitaire constatés par les gendarmes, 93 personnes ont été mises en cause.

Tableau 2

**Nombre de personnes mises en cause pour fraudes documentaires et/ou identitaires par les services de police et les unités de gendarmerie en 2014.**

Mis en cause en 2014	Police nationale	Gendarmerie nationale	Total
<b>Total des fraudes documentaires et/ou identitaires</b>	<b>8 210</b>	<b>3 529</b>	<b>11 739</b>
<b>Taux (%)</b>	<b>69,9</b>	<b>30,1</b>	<b>100</b>
Faux documents d'identité	4 548	493	<b>5 041</b>
<i>Taux (%)</i>	<i>90,2</i>	<i>9,8</i>	<b>100</b>
Faux documents concernant la circulation des véhicules	2 019	1 060	<b>3 079</b>
<i>Taux (%)</i>	<i>65,6</i>	<i>34,4</i>	<b>100</b>
Autres faux documents administratifs	1 643	1 976	<b>3 619</b>
<i>Taux (%)</i>	<i>45,3</i>	<i>54,7</i>	<b>100</b>

Source : état 4001 annuel, DCPJ

# L'enregistrement de la fraude aux documents et à l'identité par la police aux frontières

## 3

### LES DIFFÉRENTS TYPES DE FRAUDES

**La contrefaçon** : production intégrale par imitation d'un document d'identité.

**La falsification** : modification d'un ou plusieurs éléments d'un document authentique. La falsification peut porter sur la date de validité, sur les mentions d'identité ou encore sur la photographie.

**Volés vierges** : documents authentiques ayant été dérobés avant leur personnalisation et qui seront ensuite complétés par le voleur, le receleur ou le faussaire devenant ainsi des falsifications.

**L'usage frauduleux** : usurpation d'identité ou utilisation du document authentique appartenant à un tiers.

**L'obtention frauduleuse** : document authentique délivré sur la base de faux documents (actes de naissance, justificatif de domicile, déclaration de perte, etc.) pouvant être contrefaits, falsifiés, usurpés ou obtenus indûment.

...

## ZONES GÉOGRAPHIQUES RETENUES PAR LA POLICE AUX FRONTIÈRES (PAF)

Le découpage géographique de l'application PAFISA ne correspond pas aux régions administratives mais à la répartition suivante :

**Zone Île-de-France**<sup>3</sup>, Paris, petite et grande couronne.

**Zone Nord** : Nord-Pas-de-Calais, Picardie.

**Zone Ouest** : Haute-Normandie, Basse-Normandie, Bretagne, Pays De La Loire, Centre.

**Zone Est** : Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne et Franche-Comté.

**Zone Sud-Est** : Auvergne, Rhône-Alpes.

**Zone Sud** : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Languedoc-Roussillon.

**Zone Sud-Ouest** : Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes.

**DOM et COM** : les départements et collectivités d'Outre-mer comprennent la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et Mayotte (DOM), la Nouvelle-Calédonie (COM).

## DIMINUTION DU NOMBRE DE PORTEURS DE FAUX DOCUMENTS INTERCEPTÉS ENTRE 2013 ET 2014

En 2014, 8842 porteurs de faux documents ont été interpellés par les services de la police aux frontières. Ces interpellations ont diminué de 6,4% par rapport à 2013, année durant laquelle 9408 porteurs de faux avaient été interceptés (*tableau 3*).

Le nombre de personnes interpellées pour détention de faux document a diminué dans quatre zones géographiques. Cette diminution touche quatre des zones recensant le plus de porteurs de faux : Île-de-France (-15,4%), Sud-Est (-25,3%), Sud-Ouest (-6,7%) et Sud (-1,1%).

Malgré la diminution du nombre d'interpellations de détenteurs de documents falsifiés dans la zone Île-de-France, ce secteur géographique reste, en 2014, celui ayant enregistré le plus d'interpellations de porteurs de faux (soit 2349 personnes). Cette même année, le nombre de porteurs de faux interceptés dans cette zone représente plus d'un quart des interpellés pour ce motif en France (26,6%).

## 15018 FAUX DOCUMENTS INTERCEPTÉS EN FRANCE EN 2014

Le nombre de faux documents saisis a fortement baissé entre 2013 et 2014, il est passé de 19545 à 15018, soit une baisse de plus de 23% en un an. Cette diminution s'inscrit dans la continuité puisqu'entre 2012 et 2013, le nombre de faux documents interceptés avait déjà chuté de 12,9%. Le nombre de faux documents interceptés est dorénavant proche du nombre de faux documents saisis en 2011, soit 14643.

La zone Sud-Est est la plus touchée par la baisse (-48,8%, soit 2629 faux documents interceptés de moins qu'en 2013). Malgré cette forte diminution, elle reste la deuxième zone dans laquelle il y a eu le plus grand nombre de faux documents interceptés en 2014 (2762). La zone Île-de-France est celle où il y a eu le plus de faux documents saisis, soit 4424, alors même qu'elle a subi une forte diminution entre 2013 et 2014 (-24,3%).

Notons que ces deux zones sont aussi les plus peuplées et celles où il y a eu le plus d'interception de porteurs de faux.

○ ○ ○ (3) Pour améliorer la lisibilité, la zone Paris et la zone Grande couronne ont été regroupées dans une seule zone que nous avons appelé la zone Île-de-France.

## 170 FAUX DOCUMENTS INTERCEPTÉS POUR 100 PORTEURS DE FAUX INTERPELLÉS

Le fait de connaître le nombre de porteurs de faux interpellés et le nombre de faux documents interceptés nous permet de calculer un ratio de faux documents pour 100 porteurs de faux. Il suffit pour cela de diviser le nombre de faux documents interceptés par le nombre de porteurs de faux interpellés.

En 2014, 15 018 faux documents ont été interceptés en France pour 8 842 porteurs de faux interpellés, le ratio de faux documents pour 100 porteurs de faux a donc été de 170.

Les zones Sud-Ouest et Sud sont les deux zones qui présentent les ratios les plus élevés en 2014. En effet, avec 915 faux documents interceptés et 464 porteurs de faux interpellés, la zone Sud-Ouest

enregistre un ratio de 197. De même, avec 2 522 faux documents interceptés et 1 299 possesseurs de faux interpellés, la zone Sud révèle un ratio de 194.

*A contrario*, en 2014, les zones Nord et DOM-COM ont le plus faible ratio de faux documents pour 100 porteurs de faux (respectivement 119 et 114).

## EN 2014, LA CONTREFAÇON EST LE TYPE DE FRAUDE LE PLUS COURAMMENT CONSTATÉ

Les services de la Police aux frontières (PAF) ont réalisé en 2014 plus de 15 000 saisies de documents frauduleux. Ces documents recouvrent plusieurs natures de fraude. Les plus fréquentes relèvent de la contrefaçon, de la falsification de documents d'identité et des usages frauduleux. Ces trois types de fraudes représentent plus de 85 % des interceptions aux points de passages autorisés.

Tableau 3

**Nombre et évolution des porteurs de faux et des faux documents interceptés par la Police aux frontières, selon la zone géographique en 2013 et 2014.**

	Porteur de faux			Faux documents			Nombre de faux documents interceptés pour 100 porteurs de faux interpellés en 2014
	2013	2014	Évolution en %	2013	2014	Évolution en %	
<b>Zone Nord</b>	1 414	1 416	+ 0,1	1 708	1 689	- 1,1	<b>119</b>
<b>Zone Est</b>	669	713	+ 6,2	1 992	1 280	- 35,7	<b>180</b>
<b>Zone Sud Est</b>	1 841	1 469	- 25,3	5 391	2 762	- 48,8	<b>188</b>
<b>Zone Sud</b>	1 313	1 299	- 1,1	2 288	2 522	+ 10,2	<b>194</b>
<b>Zone Sud-Ouest</b>	495	464	- 6,7	939	915	- 2,6	<b>197</b>
<b>Zone Ouest</b>	451	508	+ 11,2	670	716	+ 6,9	<b>141</b>
<b>Zone Ile de France</b>	2 710	2 349	- 15,4	5 842	4 424	- 24,3	<b>188</b>
<b>Départements DOM-COM</b>	515	624	+ 17,5	715	710	- 0,7	<b>114</b>
<b>Total</b>	<b>9 408</b>	<b>8 842</b>	<b>- 6,4</b>	<b>19 545</b>	<b>15 018</b>	<b>- 23,2</b>	<b>170</b>

Source : fichier PAFISA - traitement ONDRP

Au cours de la même année, 6404 saisies concernent la contrefaçon (soit 42,6% des saisies), 3305 interceptions concernent les falsifications (soit 22% de l'ensemble) et 3146 les usages frauduleux, qui représente 21% des interceptions totales (graphique 1). Viennent ensuite l'obtention frauduleuse avec 1899 saisies (soit 12,6% des saisies enregistrées en 2014) et les volés vierges avec 264 documents interceptés (soit 1,7% des saisies enregistrées).

(+60% entre 2012 et 2013) faisait de ce type de fraude la deuxième plus importante. Cependant, le nombre d'usages frauduleux enregistrés en 2014 a baissé de près de 40%: 5085 en 2013 contre 3146 en 2014. Ce nombre se rapproche de celui de 2012 (3179 usages frauduleux constatés).

Les falsifications et obtentions frauduleuses interceptées ont également diminué entre 2013 et 2014, passant respectivement de 4374 à 3305 (soit -24,4%) et de 2146 à 1899 (soit -11,5%).

## ENTRE 2013 ET 2014, À L'EXCEPTION DES VOLÉS VIERGES, TOUS LES TYPES DE FRAUDES INTERCEPTÉES DIMINUENT

En 2014, le type de fraude le plus intercepté a été la contrefaçon avec plus de 6404 documents contrefaits (42% de l'ensemble des fraudes saisies). Ce nombre a diminué entre 2013 et 2014 passant de 7710 à 6404 (soit -16,9%).

En 2013, une forte augmentation du nombre d'usages de documents frauduleux interceptés

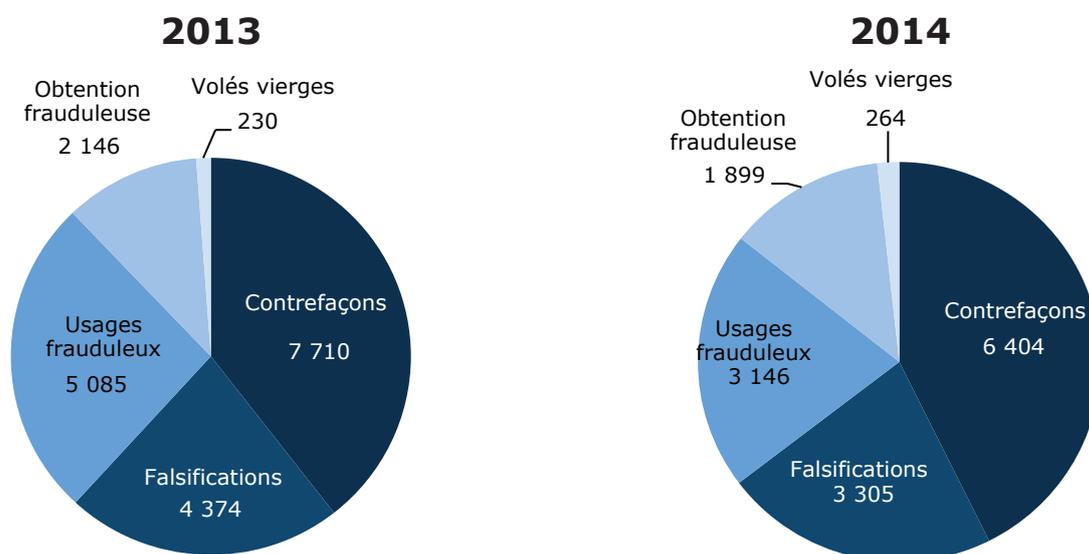
## 6429 FAUX DOCUMENTS FRANÇAIS<sup>4</sup> INTERCEPTÉS PAR LA PAF EN 2014

La fraude aux documents et à l'identité enregistrée par la PAF va dépendre de l'activité des services et des orientations données par le ministère de l'Intérieur. De plus, la nature de la fraude peut dépendre du type de documents interceptés et de l'évolution de leur «sécurisation». Chacun de ces documents se présente différemment et est donc attaqué de manière distincte par le fraudeur qui va s'adapter aux «sécurités physiques» présentes sur le document.

8

Graphique 1

**Nombre de faux documents interceptés par la Police aux frontières en France, selon le type de fraude en 2013 et 2014.**



Source : DGPN, DCPAF-fichier PAFISA

○ ○ ○ (4) De nombreux faux documents interceptés par les douanes françaises sont des documents étrangers.

En 2014, sur les 6 429 documents frauduleux français qui ont été saisis, on dénombre 975 titres de séjour, 933 cartes d'identité, 544 actes d'état civil, 517 passeports, 248 permis de conduire 141 visas et 47 composteurs et timbres (tableau 4).

## LES « DOCUMENTS DIVERS » SONT LES DOCUMENTS FRANÇAIS LES PLUS INTERCEPTÉS EN 2014 (3 024)

Les « **documents divers** » comprennent toute sorte de documents utiles à la vie de tous les jours comme les attestations d'accueil, d'assurance, certificats d'immatriculation, certificats médicaux, justificatifs de domicile, etc. Il s'agit, en 2014, de la catégorie de documents falsifiés la plus saisie par la Police aux frontières. Près de 50% de l'ensemble des documents français saisis sont des documents divers (47%).

En 2014, 975 faux **titres de séjour** français ont été saisis par la PAF. La fraude la plus représentée

parmi les saisies de la PAF pour ce document est l'obtention frauduleuse qui représente près de 50% des fraudes pour ce document en 2014.

Les fausses **cartes d'identité** représentent 14,5% de l'ensemble des faux documents français saisis par la PAF (soit 933 cas). Les cartes d'identité sont le plus souvent détournées pour des usages frauduleux (325 cas soit 34,8% en 2014).

Le nombre de faux **composteurs et timbres** interceptés a fortement baissé entre 2013 et 2014. En effet, alors qu'en 2013 il y avait 1 031 faux composteurs et timbres, leur nombre est passé à 47 en 2014. Cette baisse est principalement due à un enregistrement record d'usage frauduleux de composteurs et timbres l'année précédente.

544 faux **actes d'états civils** français ont été interceptés par la PAF en 2014. 250 sont des usages frauduleux et 154 des contrefaçons (respectivement 46% et 28,3% des fraudes constatées pour ce document).

Sur les 517 faux **passeports** interceptés, 191 proviennent d'usages frauduleux et 189 d'obtention frauduleuse, soit respectivement 36,9% et 36,6% de l'ensemble.

Tableau 4

Les différents types de documents français interceptés selon la nature de la fraude en 2014 en France.

	Ensemble des documents	Titres de séjour <sup>(2)</sup>	Visas	Cartes d'identité	Passeports	Permis de conduire	Actes d'état civil <sup>(3)</sup>	Composteurs et timbres	Divers <sup>(4)</sup>
<b>Total faux documents français<sup>(1)</sup></b>	<b>6 429</b>	<b>975</b>	<b>141</b>	<b>933</b>	<b>517</b>	<b>248</b>	<b>544</b>	<b>47</b>	<b>3 024</b>
<b>Contrefaçons</b>	<b>2 336</b>	198	39	246	21	111	154	41	1 526
<b>Falsifications</b>	<b>1 021</b>	73	19	45	114	21	49	1	699
<b>Usages frauduleux</b>	<b>1 462</b>	217	5	325	191	27	250	3	444
<b>Obtentions frauduleuses</b>	<b>1 544</b>	487	78	315	189	88	91	2	294
<b>Volés vierges</b>	<b>66</b>	0	0	2	2	1	0	0	61

Source : DGPN, DCPAF

(1) Tous types.

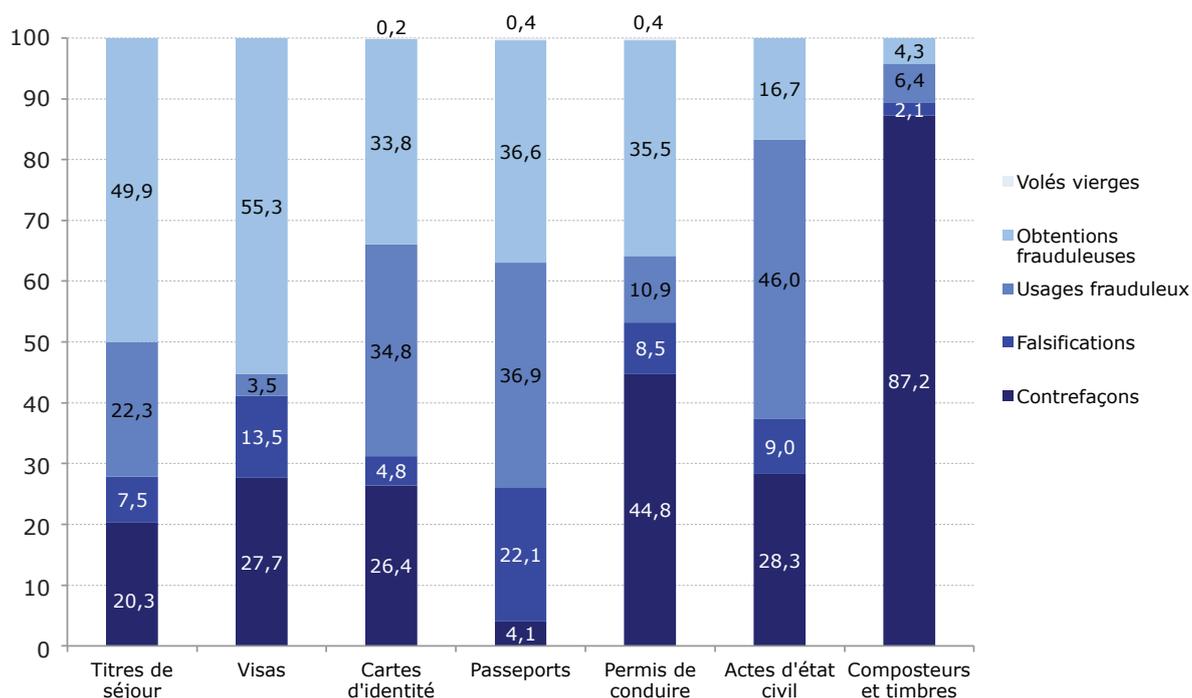
(2) Carte résident, carte séjour CEE, carte séjour temporaire, certificat OFPRA, certificat résident Algérien, récépissé carte séjour, récépissé statut réfugié.

(3) Certificats de nationalité française, actes de naissance (certificats), actes de naissance de l'Outre-mer, actes de naissance du SCEC de Nantes.

(4) Attestation d'accueil, attestation d'assurance, certificat d'immatriculation, certificat médical, justificatif de domicile, etc.

Graphique 2

Répartition en pourcentage des documents français interceptés selon la nature de la fraude en 2014.



Source : DGPN, DCPAF-fichier PAFISA

## 4 Les identités multiples mises en exergue par la sous-direction de la Police technique et scientifique

Le nombre d'usurpations et d'identités multiples détectées est calculé à partir du fichier automatique des empreintes digitales (FAED) dont la direction d'application est le service central d'identité judiciaire de la sous-direction de la police technique et scientifique. **Le nombre de signalements sous au moins deux états civils distincts correspond aux personnes mises en cause dans une affaire pénale et qui ont déclaré aux fonctionnaires de la police et aux militaires de la gendarmerie au moins deux identités.**

Cependant, la limite de ces enregistrements est l'impossibilité de distinguer les usurpations avérées de celles résultant de fautes d'orthographe ou d'erreurs dans l'enregistrement phonétique des identités lors de la signalisation des mis en cause placés en garde à vue pour une affaire de crime ou délit.

Tableau 5

**Le signalement de personnes mises en cause utilisant aux moins deux états civils différents entre 2009 et 2014.**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Évolution en % 2009 - 2014
<b>Nombre d'individus signalés sous au moins deux états civils différents</b>	<b>98 350</b>	<b>100 757</b>	<b>121 574</b>	<b>117 642</b>	<b>113 766</b>	<b>119 023</b>	<b>+ 21</b>
Variation annuelle (en %)	-	+ 2,4	+ 20,7	- 3,2	- 3,3	+ 4,6	-

Source : DGPN, DCPJ/PTS

## LE NOMBRE D'IDENTITÉS MULTIPLES DÉTECTÉES PAR LA POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE AUGMENTE DE PLUS DE 20% ENTRE 2009 ET 2014

En 2014, 119023 personnes ont été signalées pour l'utilisation d'au moins deux états civils différents (*tableau 5*). Le nombre d'identités

multiples détectées a augmenté de 4,6% par rapport à 2013. Cette hausse intervient après deux années de baisses successives en 2012 et 2013 (- 3,2% entre 2011 et 2012 et - 3,3% entre 2012 et 2013).

Cependant entre 2009 et 2014, on constate que le nombre d'identités multiples détectées par la Police technique et scientifique a fortement augmenté passant de respectivement 98350 à 119023 (+20673 mis en cause de plus qu'en 2009, soit +21%).

\* \* \*